

Abaca : Bananier des îles Philippines dont les fibres des feuilles fournissent une matière textile dite "chanvre de Manille", employée pour faire des cordages légers, moins solides que ceux en chanvre, mais aussi moins onéreux.

Abattre : Ecarter sa route du lit du vent. Ce mouvement s'appelle une abattée.

Abord (en) : Sur le côté du bâtiment.

Accastillage : Objets et accessoires divers équipant un navire.

Accore : Se dit d'une côte escarpée dominant une mer profonde. Bord d'un récif ou d'une roche : à l'accore de...

Accoster : Placer un bâtiment le long d'un quai ou le long d'un autre navire.

Acculée : Mouvement en arrière d'un navire, il cule.

Adonner : Le vent adonne pour un navire à voiles quand il tourne dans un sens favorable à la marche, c'est à dire quand il vient plus à l'arrière. Le contraire est : refuser.

Affaler : Faire descendre ; c'est le contraire de hâler - Affaler quelqu'un le long du bord, ou d'un mât, c'est le faire descendre au bout d'un filin (en général, assis dans un noeud de chaise).

Aiguillots : Pivots fixes sur une mèche du gouvernail ou sur l'étambot et tournant dans les femelots.

Aileron : Partie de tente qui se place en abord. Prolongements en abord et généralement découverts de l'abri de navigation.

Ajut : Noeud servant à réunir momentanément deux bouts de cordage - Faire ajut.

Allure : Direction d'un navire par rapport à celle du vent.

Amariner : Amariner un équipage : l'habituer à la mer.

Amarrage : Action d'amarrer - Matelotage : bout de lusin, merlin, ligne, etc. servant à relier ensemble deux cordages.

Amarres : Chaînes ou cordages servant à tenir le navire le long du quai.

Amelottage : Sys-tème établi pour que deux matelots occupent à tour de rôle le même hamac, se-lon les quarts.

Amener : Abaisser - Faire descendre.

Amer : Point de repère sur une côte.

Amure : Manoeuvre qui retient le point inférieur d'une voile du côté d'où vient le vent (voile carrées). Par extension est synonyme d'allure. Pour les bateaux latins, on continue à dire qu'ils naviguent bâbord ou tribord amures, selon que le vent vient de la gauche ou de la droite.

Anguillers : Conduits, canaux ou trous pratiqués dans la partie inférieure des varangues des couples pour permettre l'écoulement de l'eau dans les fonds.

Anspect : Ou barre d'anspect. Levier en bois dur servant à faire tourner un cabestan ou un guindeau. Primitivement, servait à pointer les canon en direction.

Aperçu : Pavillon signal que l'on hisse pour indiquer que l'on a compris un signal.

Apiquer : Hisser l'une des extrémités d'un gui ou d'une vergue de manière à l'élever au dessus de l'autre.

Apparaux : Ensemble des objets formant l'équipement d'un navire.

Appel : Direction d'un cordage, de la chaîne de l'ancre.

Appuyer : Haler, raidir un cordage pour soutenir ou fixer l'objet auquel il aboutit. Appuyer un signal, c'est l'accompagner d'un signal sonore, coup de Klaxon, pour attirer l'attention. Appuyer la chasse : poursuivre obstinément.

Araignée : Patte d'oie à grand nombre de branches de menu filin qu'on installe sur les funes des tentes et tauds pour permettre de les maintenir horizontaux. Hamac : réseau de petites lignes à oeil placées à chaque extrémité de la toile du hamac pour le suspendre : elles se réunissent à deux boucles métalliques ou organeaux d'où partent les "rabans" de suspension.

Arborer : Arborer un pavillon, c'est le hisser au mât. En Méditerranée, dans la langues des galères, le mât s'appelait l'arbre.

Ardent : Un navire est ardent lorsqu'il tend de lui-même à se rapprocher du lit du vent. C'est le contraire du mou.

Armement : L'armement d'un bâtiment consiste à le munir de tout ce qui est nécessaire à son genre de navigation; ce terme désigne aussi la totalité des objets dont un navire est muni. Ces objets sont inscrits sur les "feuilles d'armement". Dans une embarcation, on appelle ainsi son équipage.

Armer : Armer un navire : le munir de son armement. Armer un câble : le garnir en certains endroits pour le garantir des frottements.

Arraisonner : Arraisonner un navire c'est le questionner sur son chargement, sa destination, et toutes autres informations pouvant intéresser le navire arraisonneur.

Arrimage : Répartition convenable dans le navire de tout les objets composants son armement et sa cargaison.

Arrivée : Mouvement que fait le navire quand il s'éloigne du lit du vent pour recevoir le vent plus de l'arrière. Syn. : "abattée". Contraire : "auloffée".

Arrondir : Passer au large d'un cap pour éviter les dangers qui le débordent.

Assiette : Manière dont le navire est assis dans l'eau, autrement dit sa situation par rapport à la différence de ses tirants d'eau avant et arrière. Assiette positive :  $T\ AV < T\ AR$  - Assiette négative :  $T\ AV > T\ AR$ .

Atterrir : Faire route pour trouver une terre ou un port.

Attrape : Cordage fixé sur un objet de façon à pouvoir en temps utile l'amener à portée de main.

Atterrissage : Action d'atterrir.

Auloffée : Mouvement d'un navire tournant son avant vers le lit du vent. Contraire : arrivée abattée (ou abattée).

Aveugler : Une voie d'eau : obstruer avec des moyens de fortune.

Bâbord : Partie du navire située à gauche d'un observateur placé dans l'axe de ce navire en faisant face à l'avant.

Baguer : Faire un noeud coulant.

Baille : Baquet (appellation familière donnée à leur école, par les élèves de l'école Navale).

Balancine : Manoeuvre partant du haut du mât et soutenant les extrémités d'une vergue ou l'extrémité d'un gui ou d'un tangon.

Ballast : Compartiments situés dans les fonds du navire et servant à prendre du lest, eau ou combustible.

Ballon : Défense sphérique que l'on met le long du bord.

Bande : Inclinaison latérale du navire. Synonyme de gite. Mettre l'équipage à la bande : l'aligner sur le pont pour saluer un navire ou une personnalité.

Barbotin : Couronne à empreintes du guideau ou du cabestan sur laquelle les maillons d'une chaîne viennent s'engrener successivement.

Barrot : Longue pièce de bois ou cornière en fer placée en travers du navire pour en relier les murailles. Syn. : bau.

Basse : Banc de roche ou de corail formant un bas-fond.

Bastaque : Hauban à itague employé sur les petit bateaux. Il peut aussi servir à hisser certains objets.

Bastingage : Autrefois muraille en bois ou en fer régnant autour du pont supérieur d'un navire, couronnée par un sorte d'encaissement destiné à recevoir pendant le jour, les hamacs de l'équipage ; une toile peinte les recouvrait pour les protéger de la pluie et de l'humidité. On emploie aussi ce terme par extension pour désigner les gardes corps ou lisses de pavois.

Battant : Partie du pavillon qui flotte librement par opposition au guindant qui est le long de la drisse.

Bau : Poutres principales placées en travers du bateau pour relier les deux murailles de la coque et supporter les bordages de la coque.

Beaupré : Mât situé à l'avant du bâtiment.

Béquiller : Empêcher un navire échoué de se coucher en le maintenant avec des béquilles.

Berceau : Assemblage en bois ou en fer destiné à soutenir un navire quand il est halé à terre.

Berne (en) : Mettre le pavillon à mi-drisse en signe de deuil.

Bigue : Très gros mât de charge maintenu presque vertical et portant à son extrémité supérieure des cordages et des appareils destinés à lever des poids très lourds. On nomme aussi bigues deux mâts placés et garnis comme le précédent, et dont les têtes sont réunies par un portugaise.

Bittes : Pièce de bois ou d'acier fixées verticalement sur un pont ou un quai et servant à tourner les aussières.

Bitture : Partie d'une chaîne élongée sur le pont à l'avant et à arrière du guindeau, filant librement de l'écubier aussitôt qu'on fait tomber l'ancre (prendre une bitture).

Bollard : Point d'amarrage à terre constituée par un gros fût cylindrique en acier coulé, à tête renflée, pour éviter le glissement de l'amarre. Les bollards ont remplacé les vieux canons employés dans le même but.

Bôme : Vergue inférieure d'une voile aurique. Synonyme : gui.

Borde : Ensemble des tôles ou des planches formant les murailles d'un navire.

Bordée : Distance parcourue par un navire en louvoyant et sans virer de bord.

Bosco : Celui qui est préposé aux ancres, câbles, c'est-à-dire le maître de manœuvre vient de l'anglais bosseman

Division : de l'équipage pour faire le quart.

Border : Une voile : la raidir en embarquant l'écoute. La côte : la suivre de très près. Un navire : mettre en place le bordé.

Bordure : Coté inférieur d'une voile; la ralingue qui y est fixée se nomme ralingue de fond ou de bordure.

Bornage : Petit cabotage;

Bosco (argot marin) : Maître de manoeuvre (marine de guerre), Maître d'équipage (marine de commerce)

Bosse : Bout de cordage ou de chaîne fixé par une de ses extrémités et qui, s'enroulant autour d'un cordage ou d'une chaîne sur lesquels s'exerce un effort, les maintient immobile par le frottement.

Bosses cassantes : bossés faibles que l'on fixe de distance en distance sur une amarre ou une chaîne. Elles absorbent les chocs en travaillant successivement jusqu'à la rupture.

Bossoir : Pièce de bois ou de fer saillant en dehors d'un navire et servant à la manoeuvre des ancres à jas; par extension coté avant d'un navire. de capon - de traversières : sert à mettre l'ancre au poste de navigation; d'embarcation ou portemanteau : sert à suspendre et à amener les embarcations. Homme de bossoir : homme de veille sur le gaillard avant.

Bouge : Convexité transversale entre ponts et faux-ponts des navires.

Bouée : Corps flottant.

Bourlinguer : Se dit d'un bateau qui lutte dans une forte mer et d'un marin qui navigue beaucoup.

Bouteilles : W-C. des officiers.

Brai : Dernier résidu des sucs résineux provenant du pin et du sapin. En faisant recuire ce résidu avec un mélange d'eau il en résulte au refroidissement une masse sèche, transparente et roussâtre qui s'appelle le brai sec.

Braie : Sorte de collier en toile à voile ou en cuir que l'on applique autour du trou pratiqué dans le pont pour le passage d'un mat, d'une pompe, de la volée d'un canon afin d'empêcher l'infiltration de l'eau à l'intérieur du bateau.

Branles : Nom ancien des hamacs (d'ou "branle-bas")

Brasse : Mesure de longueur pour les cordages, 1m83, servant aussi à indiquer la profondeur de l'eau. Ce terme est en usage dans la plupart des nations maritimes mais la longueur en est différente : en France : 1m624, en Angleterre et en Amérique : 1m829 (six pieds anglais).

Brasser : Orienter les vergues au moyen des manoeuvres appelées bras.  
- carré : placer les vergues à angle droit avec l'axe longitudinal du navire. Brasser un tangon.

Brider : Etrangler, rapprocher plusieurs cordages tendus parallèlement par plusieurs tours d'un autre cordage qui les serre en leur milieu; ou augmente ainsi leur tension.

Brigadier : Matelot d'une embarcation placé à l'avant pour recevoir les bosses ou les amarres, annoncer les obstacles sous le vent ou aider à accoster avec la gaffe.

Brin : Mot servant à indiquer la qualité du chanvre d'un cordage; le meilleur est dit le premier brin. S'emploie aussi pour qualifier un homme remarquable.

Bulbe : Renflement de la partie inférieure d'une étrave.

Bulge : Renflement des flancs du navire.

Cabaner : Chavirer sans dessus dessous en parlant d'une embarcation.

Cabestan : Treuil vertical servant à actionner mécaniquement ou à bras les barbotins.

Cabillot : Chevilles en bois ou en métal qui traversent les râteliers et auxquelles on amarre les manoeuvres courantes au pied des mâts ou en abord.

Câblot : Petit câble d'environ 100 mètres de longueur servant à mouiller les embarcations au moyen d'un grappin ou d'une petite ancre.

Cabotage : Navigation entre deux ports d'une même côte ou d'un même pays.

Cadènes : Ferrures en forme de chaîne allongée auxquelles étaient fixées, dans les bateaux à voile, les caps de mouton inférieurs des haubans. Elles étaient fixées à la muraille et en étaient écartées par les porte haubans accroissant ainsi l'épatement des haubans. On continue à appeler cadènes les pièces métalliques fixées à la coque pour servir de point d'attache aux haubans.

Caillebotis : treillis en bois amovible servant de parquet et laissant écouler l'eau.

Calfatage : Opération qui consiste à remplir d'étoupe, au moyen d'un ciseau et à coups de maillet, les coutures des bordages ou des ponts en bois d'un navire afin de les rendre étanches. L'étoupe est ensuite recouverte de brai.

Calier : Homme employé spécialement à la distribution de l'eau douce.

Caliorne : Gros et fort palan destiné aux manoeuvres de force.

Cambuse : Local d'un navire, pris entre la cale et le faux-pont, où est entreposée, dans la marine traditionnelle, une partie des vivres.

Cap de mouton : Morceau de bois plat et circulaire percé de trois ou quatre trous dans lesquels passent des rides pour raidir les haubans, galhaubans, etc...

Cape (à la) : On dit qu'un navire est à la cape quand, par gros temps, il réduit sa voilure ou diminue la vitesse de sa machine en gouvernant de façon à faire le moins de route possible et à dériver le plus possible pour éviter les effets de la mer.

Capeler : Capeler un mât, c'est faire embrasser la tête du mât par toutes les manoeuvres dormantes qui doivent entourer cette tête et s'y trouver réunies.

Capeyer : Tenir la cape.

Capon : Palan qui servait à hisser l'ancre sur les anciens navires (bossoirs de capon).

Carène : Partie immergée de la coque d'un navire.

Caréner (un navire) : nettoyer et peindre sa carène.

Cartahu : Cordage volant, sans affectation spéciale, destiné à hisser ou amener les objets qu'on y attache. Les cartahus de linge servent à mettre le linge au sec; ils se hissent parfois entre les mâts de corde.

Chadburn : Système mécanique employé pour transmettre les ordres de la passerelle aux machines (marine de commerce).

Chambre (d'embarcation) : partie libre, à l'arrière de l'embarcation où peuvent s'asseoir les passagers.

Chandeliers : Barres généralement en acier fixées verticalement en abord d'un pont, autour des panneaux et des passerelles pour empêcher les chutes. Les chandeliers sont percés de trous dans lesquels passent les tringles ou les filières de garde-corps.

Chapelle, Faire chapelle : se dit d'un navire qui, marchant, sous un vent favorable, vient à masquer par suite, d'une cause quelconque et est obligé de faire le tour pour reprendre les mêmes amures.

Charnier : Tonneau à couvercle, ayant généralement la forme d'un cône tronqué et dans lequel étaient conservés les viandes et les lards salés pour la consommation journalière de l'équipage (ancien). Par extension réservoir rempli d'eau potable.

Chasser (sur son ancre) : entraîner l'ancre par suite d'une tenue insuffisante de fond.

Château : Superstructure établie sur la partie centrale d'un pont supérieur et qui s'étend d'un côté à l'autre du navire.

Chatte : Grappin à patte sans oreilles dont on se sert pour draguer les câbles ou les objets tombés à la mer.

Chaumard : Pièce de guidage pour les amarres solidement fixées sur le pont dont toutes les parties présentent des arrondis pour éviter d'user ou de couper les filins.

Chèvre : Installation de trois mâtereaux réunis à leur tête pour les manoeuvres de force.

Choquer : Filer ou lâcher un peu de cordage soumis à une tension.

Claire : Ancre haute et claire : ancre entièrement sortie de l'eau, ni surpattée, ni surjalée. On dira de même : manoeuvre claire, pavillon clair.

Clan : Ensemble formé par un réa tournant dans une mortaise qui peut être pratiquée dans un bordage, une vergue ou un mât.

Clapot : Petites vagues nombreuses et serrées qui se heurtent en faisant un bruit particulier.

Clapotis : Etat de la mer qui clapote ou bruit de clapot.

Clin : Les bordages sont disposés à clin quand ils se recouvrent comme les ardoises d'un toit : embarcation à clin.

Clipper : Nom donné à un voilier fin de carène, spécialement construit pour donner une grande vitesse (clipper du thé, de la laine).

Coaltar : Goudron extrait de la houille (protège le bois de la pourriture).

Coffre : Grosse bouée servant à l'amarrage des navire sur une rade.

Connaissance : Document où sont consignés la nature, le poids et les marques des marchandises embarquées. Cette pièce est signée par le capitaine après réception des marchandises avec l'engagement de les remettre dans l'état où elles ont été reçues, au lieu de destination sauf périls et accidents de mer.

Conserve, Naviguer de conserve : naviguer ensemble (un bâtiment est ainsi "conserve" d'un autre).

Contre-bord (navire à) : Navire faisant une route de direction opposée à celle que l'on suit.

Coque : Boucle qui se forme dans les cordages.

Coqueron : Compartiment de la coque souvent voisine de l'étrave ou de l'étambot, servant e soute à matériel.

Corde : Ce mot n'est employé par les marins que pour désigner la corde de la cloche.

Cornaux : W-C. de l'équipage consistant en auges inclinées qui découlent dans les conduits aboutissant à la mer; les cornaux étaient autrefois placés à tribord et à bâbord sur le plancher de la poulaine.

Corps-morts : Chaînes et ancres disposées au fond de la mer, solidement retenues par des empennelages, et dont une branche qui part des la réunion des chaînes est nommée itague revient au-dessus de l'eau où elle est portée par un corps flottant (bouée ou coffre).

Coupée : Ouverture pratiquée dans les pavois ou dans le bastingage permettant l'entrée ou la sortie du bord.

Couples : Axes de charpente posés verticalement sur la quille;

Coursive : Terme général pour désigner des passages étroits tels que ceux qui peuvent se trouver entre des chambres ou autres distributions du navire.

Crachin : Pluie très fine. Crachiner.

Crapaud (d'amarrage) : forts crampons pris sur le fond et servant au mouillage des coffres et des grosses bouées.

Crépine : Tôle perforée placée à l'entrée d'un tuyautage pour arrêter les saletés.

Croisillon : Petite bitte en forme de croix.

Croupiat : Grelin de cordage quelconque servant à amarrer l'arrière d'un navire à un quai ou à un bâtiment voisin. Faire croupiat : appareiller le navire en s'aidant d'une amarre pour éviter le navire vers la sortie du port ou du bassin.

Cul : Fond, partie arrière, basse ou reculée, d'un objet.

Cul d'une poulie : partie de la caisse opposée au collet.

Cul de poule : arrière allongé et relevé.

Cul de porc : sorte de noeud.

Culer : En parlant d'un navire : marcher arrière en avant.

Dalot : Trous pratiqués dans les ponts et laissant s'écouler dans un tuyau placé au-dessous l'eau qui se trouve à la surface du pont.

Dames : Echancreures du plat-bord d'un canot garnies de cuivre et destinées à recevoir et à maintenir les avirons pendant la nage.

Darse : Bassin d'un port.

Déborder : Action de pousser au large une embarcation ou un bâtiment accosté à un navire ou à un quai.

Débouquer : Sortir d'un canal ou d'une passe pour gagner la mer libre.

Décapeler : Un mât, une vergue, c'est enlever les cordages qui y sont capelés; un cordage, entourant un objet quelconque, c'est le dépasser par dessus cet objet et l'enlever. De façon générale : ôter, décapeler un tricot, etc...

Défense : Tout objet suspendu contre le bord d'un navire ou d'une embarcation pour préserver la muraille du choc des quais et de toute construction flottante.

Déferler : Larguer les rabans de ferlage qui tiennent u e voile serrée et la laisser tomber sur ses cargues. La lame déferle lorsqu'elle brise en s'enroulant sur elle même ou en choquant une plage, une roche.

Déferler un pavillon : peser sur la drisse pour permettre au pavillon de se déployer.

Déhaler : Déplacer un navire au moyen de ses amarres.

Se déhaler : s'éloigner d'une position dangereuse au moyen de ses embarcations, de ses voiles.

Dérader : Quitter une rade.

Déraper Une ancre : l'arracher du fond. Un navire dérape lorsqu'il enlève du fond sa dernière ancre.

Dérive : Différence entre le cap vrai du bâtiment et sa route vraie sous l'effet du vent de la mer et du courant. On appelle aussi "dérive" les surfaces que l'on immerge au centre de la coque ou sur les côtés pour s'opposer à la pression latérale du vent; on devrait dire dans ce cas "contre dérive". Etre en dérive : navire ou objet qui flotte au gré du vent, des lames, des courants.

Désaffourcher : Relever une des deux ancres qui tiennent un navire affourché.

Désarmé : Un navire est désarmé lorsqu'il est amarré dans un port sans équipage et qu'il n'y a, en général, que des gardiens à bord.

Détroit : Ancre installée à la poupe d'un bâtiment. (ancre de...)

Déventer : Une voile : la brasser en ralingue de façon à ce qu'elle fasseyye.

Dévers : Inclinaison de l'étrave et courbure vers l'extérieur des couples de l'avant ayant pour avantage d'éviter l'embarquement des lames, formées par la vitesse du bâtiment.

Délester : Décharger le lest d'un navire, par exemple, alléger un navire.

Démailler : Séparer les maillons d'une chaîne, ou l'ancre de sa chaîne.

Demande : Filer à la demande un cordage qui fait effort, c'est le laisser (à la) filer en n'opposant qu'une faible résistance, mais en se tenant prêt à arrêter le mouvement au besoin.

Dépaler : Etre dépalé : être porté par les courants, en dehors de la route que l'on doit suivre.

Déplacement : Poids du volume d'eau déplacé par un navire qui flotte. Le déplacement s'exprime en tonnes de 1000 kg.

Dévirer (Cabestan, treuil, etc...) : tourner en sens contraire.

Dinghy : Embarcation en caoutchouc. L'on dit aussi zodiac quel que soit le modèle.

Double : Le double d'une manoeuvre : la partie qui revient sur elle-même dans le sens de la longueur après avoir passé dans une poulie ou autour d'un cabillot ou de tout autre objet. Quart de vin supplémentaire à titre de récompense.

Doubler - au vent : naviguer au vent de, passer au vent de... - un cap : manoeuvrer et faire route de manière à contourner un cap. Un bâtiment : le gagner de vitesse. - les manoeuvres, cordages : les disposer en double en cas de mauvais temps ou autrefois à l'approche du combat.

Draille : Cordage tendu le long duquel une voile, une tente peuvent courir ou glisser par le moyen d'un transfilage ou d'anneaux.

Drisse : Cordage ou palan servant à hisser un vergue, une corne, une voile. - de flamme : cordage confectionné au moyen d'une machine spéciale, en une tresse ronde avec huit faisceaux, de trois fils à voile non goudronnés et destiné à hisser les signaux.

Drome : Ensemble des embarcations, des pièces de rechange : mats, vergues, avirons, etc... embarqués à bord d'un bâtiment. - des embarcations : rassemblement en bon ordre des avirons, mâts, gaffes d'un canot sur les bancs.

Drosse : Cordage en filin, en cuir, en fil d'acier, ou en chaîne qui sert à faire mouvoir la barre de gouvernail.

Drosser : Entraîner hors de sa route par les vents et la mer.

Ducs d'albe : Nom donné à un ou plusieurs poteaux réunis, enfoncés dans le fond d'un bassin ou d'une rivière afin d'y capeler des amarres quand on le déhale d'un navire.

Echafaud : Planches formant une plate-forme que l'on suspend le long de la coque pour travailler.

Echouer : Toucher le fond.

Ecope : Pelle en bois à long manche qui sert à prendre de l'eau à la mer pour en asperger la muraille d'un bâtiment pour la nettoyer. Elle sert également à vider les embarcations. Ecoper.

Ecoutille : Ouverture rectangulaire pratiquée dans le pont pour pouvoir accéder dans les entreponts et dans les cales.

Ecubier : Conduit en fonte, en tôle ou en acier moulé ménagé de chaque bord de l'étrave pour le passage des chaînes de l'ancre. Ouverture par laquelle passe la chaîne d'une ancre.

Elingue : Bout de filin ou longue estrope dont on entoure les objets pesants tels qu'une barrique, un ballot, une pièce de machine, etc... A cette élingue, on accroche un palan ou la chaîne d'un mât de charge pour embarquer ou débarquer les marchandises.

Embardée : Abatée d'un navire en marche en dehors de sa route ou au mouillage ou sous l'effet du vent ou du courant.

Embarder : Se dit d'un navire qui s'écarte de sa route à droite ou à gauche en suivant une ligne courbe et irrégulière. On dit aussi qu'un navire, à l'ancre, embarde quand il change constamment de cap sous l'effet du vent ou du courant.

Embellie : Amélioration momentanée de l'état de la mer et diminution du vent pendant une tempête ou encore éclaircie du ciel pendant le mauvais temps ou la pluie.

Embossier - un navire : mouiller ou amarrer le bâtiment de l'AV et de l'AR, pour le tenir dans une direction déterminée malgré le vent ou le courant.

Embouquer : S'engager dans un canal, un détroit ou une passe.

Embraquer : Tirer sur un cordage de manière à le raidir : embraquer le mou d'une aussière.

Embrun : L'embrun est une poussière liquide arrachée par le vent de la crête des lames.

Emerillon : Croc ou anneau rivé par un tige dans un anneau de manière à pouvoir tourner librement dans le trou de l'anneau.

Empanner : Un navire à voile empanne ou est empanné quand il est masqué par le côté de l'écoute de ses voiles.

Encablure : Longueur employée pour estimer approximativement la distance entre deux objets peu éloignés l'un de l'autre. Cette longueur est de 120 brasses (environ 200 mètres). Longueur normale d'une glène d'aussière. Autre définition de l'encablure : un dixième de mille soit environ 185 mètres

Encalminé : Voilier encalminé : quand il est dans le calme ou dans un vent si faible qu'il ne peut gouverner.

Engager : Un navire est engagé quand il se trouve très incliné par la force du vent, le désarrimage du chargement ou la houle et qu'il ne peut se redresser. Cordage engagé : cordage qui bloque.

En grand : Tout à fait, sans retenue.

Entremise : Fil d'acier reliant deux têtes de bossoir et sur lequel sont frappés les tire-veilles. Pièces de bois, cornière, placées dans le sens longitudinal. Elles servent avec les barrots à établir la charpente des ponts, à limiter les écoutilles, etc...

Epauler la lame : prendre la mer à quelques quarts de l' AV pour mieux y résister.

Epontille : Colonne verticale de bois ou de métal soutenant le barrot d'un pont ou d'une partie à consolider.

Erre : Vitesse conservée par un navire sur lequel n'agit plus le propulseur.

Espars : Terme général usité pour désigner de longues pièces de bois employées comme mâts, vergues, etc...

Essarder : Essuyer, assécher avec un faubert ou une serpillière.

Etale : Sans vitesse (adj. et sust.).

Etale de marée : moment où la mer ne monte ni ne baisse.

Etaler : Résister à

Etalingure : Fixation de l'extrémité d'un câble, d'une chaîne sur l'organeau d'une ancre. - de cale : fixation du câble ou de la chaîne dans la cale ou le puits à chaînes.

Etambot : Pièce de bois de même largeur que la quille et qui s'élève à l'arrière en faisant avec celle-ci un angle généralement obtus qu'on nomme quête. Il reçoit les fémelots ou aiguillots du gouvernail.

Etamine : Etoffe servant à la confection des pavillons.

Etarquer une voile : la hisser de façon à la tendre le plus possible.

Etrangler une voile : l'étouffer au moyen de cordages (cargues).

Etrangloir : Appareil destiné à ralentir et à arrêter dans sa course une chaîne d'ancre.

Evitage : Mouvement de rotation d'un bâtiment sur ses ancres, au changement de marées ou par la force du vent qui agit plus sur lui que

sur le courant. Espace nécessaire à un bâtiment à l'ancre pour effectuer un changement de cap, cap pour cap.

Fanal : Lanterne d'embarcation.

Fardage : Tout ce qui se trouve au-dessus de la flottaison excepté la coque lisse et offrant de la prise au vent. Dans la marine de commerce, désigne aussi les planches , nattes, etc... que l'on place sur le vaigrage du fond pour garantir les marchandises contre l'humidité.

Fatiguer : Un bâtiment fatigue lorsque, par l'effet du vent, de la mer, ses liaisons sont fortement ébranlées.

Faubert : Sorte de balai fait de nombreux fils de caret et dont on fait usage à bord pour sécher un pont après la pluie ou le lavage.

Faux-bras : Cordage installé le long du bord, pour faciliter l'accostage des embarcations.

Femelots : Pentures à deux branches embrassant l'étambot ou le gouvernail et représentant des logements pour recevoir les aiguillots.

Ferler - Une voile carrée : relever par plis sur la vergue une voile carguée et la fixer au moyen de rabans dits de ferlage qui entourent la voile et la vergue. - Un pavillon : le plier et le rouler en le maintenant ensuite avec sa drisse.

Filer - une amarre : laisser aller une amarre dont un des bouts est attaché à un point fixe. - La chaîne : augmenter la touée d'une chaîne en la laissant aller de la quantité voulue en dehors du bord. - Par le bout, une chaîne ou grelin : laisser aller du navire dans l'eau.

Filer : marcher

Filière : Cordage tendu horizontalement et servant de garde-corps ou à suspendre différents objets. - de mauvais temps : cordage qu'on tend d'un bout à l'autre du bâtiment et auquel les hommes se retiennent pendant les forts mouvements de roulis et de tangage.

Flux : Marée montante. Synonyme : flot.

Forain Ouvert : Rade foraine : rade sans abri, exposée au mauvais temps du large (mouillage d'attente).

Forme : Bassin de radoub, ou cale sèche : bassin de radoub.

Formes d'un navire : ses lignes.

Fraîchir : Se dit du vent qui augmente d'intensité.

Frais : Désigne la forme du vent : joli frais, bon frais, grand frais.

Franc-bord : Distance entre le niveau de l'eau à l'extérieur du navire et la partie supérieure du pont principal à la demi-longueur du navire.

Fret : Somme convenue pour le transport de marchandises par navire. Les marchandises composant le chargement du navire.

Fuir - devant le temps ou devant la mer : gouverner de manière à recevoir le vent ou la mer par l'arrière.

Fune : Grelin qui traîne le chalut. Prolongement de la filière des tentes d'un navire (mettre les tentes en fune).

Galhauban : Cordage en chanvre ou en acier servant à assujettir par le travers et vers l'arrière les mâts supérieurs.

Gambier : Changer la position d'une voile à antenne ou au tiers d'un côté à l'autre du navire en faisant passer la vergue de l'autre côté du mat.  
Synonyme : muder, trélucher.

Galipot : Sorte de mastic avec lequel on recouvre les pièces métalliques en cas de repos prolongé ou d'exposition à l'arrosage par l'eau de mer. Pâte formée en parties égales de céruse et de suif fondu, étalée à chaud, au pinceau, sur les surfaces à protéger. On l'enlève par grattage et lavage à l'huile. Galipotter (vieux).

Gite : Synonyme de bande : Giter.

Glène : - De cordage : portion de cordage ployée en rond sur elle-même, c'est à dire lovée.

Grain : Vent violent qui s'élève soudainement généralement de peu de durée. Les grains sont parfois accompagnés de pluie, de grêle ou de neige.

Grément : L'ensemble des cordages, manoeuvres de toutes sortes et autres objets servant à l'établissement, à la tenue ou au jeu de la mâture, des vergues et des voiles d'un navire.

Guindeau : Appareil servant à virer les chaînes, à mouiller et à relever les ancres à bord d'un navire. Son axe de rotation est horizontal.

Habitacle : Sorte de cuvette ou de caisse cylindrique en bois ou en cuivre recouverte à la partie supérieure d'une glace et qui contient le compas de route et les lampes qui l'éclairent.

Hale-bas : Petit cordage frappé au point de drisse des voiles enverguées sur des drailles et qui sert à les amener.

Haler : Remorquer un navire dans un canal ou le long d'un quai au moyen d'un cordage tiré au rivage. Tirer un cordage ou un objet quelconque au moyen d'un cordage sur lequel on fait un effort.

Hanche : Partie de la muraille d'un navire qui avoisine l'arrière. On relève un objet par la hanche quand il est à 45° par l'arrière du travers.

Haut-fond : Sommet sous-marin recouvert d'eau peu profonde et dangereux pour la navigation.

Hauturière (navigation) : navigation a large; contrôlée par l'observation des astres. Long cours.

Itague : Cordage passant par une poulie simple et sur lequel on agit à l'aide d'un palan pour augmenter la puissance. Chaîne retenant un coffre et maillée au point de jonction des chaînes des ancres de corps-mort.

Jambettes : Montants, bouts d'allonges qui dépassent le plat-bord d'un bâtiment et sur lesquels on tourne des manoeuvres ou on prend un retour. Pièces de bois ou de fer légèrement inclinées et retenant les pavois.

Jarretièrre : Sangle qui sert à saisir une drôme dans une embarcation.

Jauge : Volume des capacités intérieures des navires exprimé en tonneaux de 2m<sup>3</sup>.83 ou 100 pieds cubes anglais.

Jauge brute : volume de tous les espaces fermés du navire sans exception aucune.

Jauge nette : volume des espaces utilisables commercialement.

Jaumière : Ouverture pratiquée dans la voûte d'un navire pour le passage et le jeu de la partie supérieure de la mèche du gouvernail.

Joue : Creux des formes de la coque à l'avant d'un navire. Syn : épaule. Face extérieure de la caisse d'une poulie.

Joute : Compétition d'embarcations à l'aviron.

Jusant : Marée descendante.

Laisse - De marée : partie du rivage alternativement couverte et découverte par la mer dans les mouvements de la marée.

Laize : Chacune des bandes de toile dont se compose une voile.

Lamanage : Pilotage restreint aux ports, baies, rade et rivières de peu d'importance. Dans la coutume d'Oléron, le pilote s'appelait loman, c'est à dire homme du lof (côté du vent); on en a fait laman, puis lamaneur.

Larder : voir paillet.

Latte - De hauban : patte métallique fixée sur le bordage pour servir de cadène de hauban.

Lège : Bâtiment lège : bâtiment vide.

Lest : Matières pesantes arrimées dans les fonds du navire pour en assurer la stabilité.

Libre pratique : Permission donnée par les autorités sanitaires d'un port à un navire de communiquer librement avec la terre.

Loch : Appareil servant à mesurer la vitesse du navire.

Lumières : Petits canaux ou conduits pratiqués sur la face antérieure des varangues et destinés à conduire les eaux de cale au pied des pompes. Syn : anguillers

Mahonne : Chaland de port à formes très arrondies utilisé en Méditerranée.

Maille : Intervalle entre deux couples voisins d'un navire ou entre deux varangues. Ouverture laissée entre les fils des filets de pêche.

Main courante : Barre en métal, ou pièces de bois mince, placées de chaque côté des échelles de dunette, de roof-passerelle, de gaillard, etc... pour servir de rampe.

Maistrance : (Marine Nationale) - L'ensemble des officiers marinières de la Marine de guerre française et plus particulièrement ceux de carrière qui constituent le cadre de maistrance proprement dit.

Maître bau : Bau situé dans la plus grande largeur du navire.

Maître couple : Couple situé de même.

Maître de quart (Marine nationale) - Gradé du service manoeuvre qui, à bord des bâtiments militaires, seconde l'officier de quart dans le service des embarcations et rend les honneurs du sifflet à l'arrivée et au départ des officiers.

Maniable : Modéré (vent) ; assez beau (temps).

Manifeste : Liste complète et détaillée par marque et numéros des colis de marchandises formant la cargaison d'un navire. Cette liste est remise à la Douane du port de destination.

Marie-Salope : Chaland à saletés.

Marnage : Syn. : de amplitude pour la marée.

Maroquin : Cordage tendu entre deux mâts pour servir à supporter une ou plusieurs poulies dans lesquelles passent des manoeuvres ou des drisses.

Mascaret : Phénomène qui se produit dans le cours inférieur d'un fleuve consistant en plusieurs lames creuses et courtes formées par la remontée du flot contre le courant du propre fleuve.

Mat de charge : Espar incliné tenu par des balancines portant des appaux servant à déplacer des poids.

Mater : Mettre un mat en place. Mâter une pièce, une barrique, les avirons : les dresser et le tenir dans une position verticale.

Mégaphone : Tronc de cône creux et léger servant à augmenter la portée de la voix.

Membrure : Pièce de bois ou de fer soutenant le bordé et les vaigres sur laquelle viennent se fixer les barrots (Syn. : couple).

Midship : Aspirant ou enseigne de vaisseau, en général le plus jeune parmi les officiers. Désigne également des chaussures ouvertes utilisées à bord des bâtiments de la Marine en pays chaud.

Mistral : Vent violent débouchant de la vallée du Rhône s'épanouissant en patte d'oie jusqu'au Golfe de Gènes de Marseille à Cannes (vient du N.W).

Mole : Construction en maçonnerie, destinée à protéger l'entrée d'un port et s'élevant au-dessus du niveau des plus fortes marées.

Mollir : Diminuer de violence (vent ' mer).

Mou : Un cordage a du mou quand il n'est pas assez tendu. Donner du mou : choquer une manoeuvre. Un navire est mou quand il a tendance à abattre.

Moucheter un croc : Amarrer un bout entre pointe et dos pour empêcher le décrochage.

Mouiller : Jeter l'ancre et filer la touée de la chaîne convenable.

Mousson : Vents périodiques, soufflant avec de légères variations pendant une moitié de l'année dans une direction et pendant l'autre moitié de l'année dans la direction opposée. (Mers de Chine et Océan Indien).

Musoir : Pointe extrême d'une jetée ou d'un mole; se dit aussi de l'extrémité d'un quai à l'entrée d'un bassin ou d'un sas.

Nable : Trou percé dans le fond d'une embarcation servant à la vider lorsque cette embarcation n'est pas à flot. S'obture au moyen d'un bouchon de nable.

Nage : Mouvement imprimé par l'armement aux avirons d'une embarcation. Chef de nage : Nageurs assis sur le banc arrière dont les mouvements sont suivis par tous les autres. Nage à couple Quand il y a 2 (canot) ou 4 (chaloupe) nageurs sur chaque banc. Nage en pointe 1 nageur par banc (baleinière).

Natte : Nom donné aux paillets et aux sangles qu'on place en divers endroits de la mâture et du gréement qu'on veut garantir du frottement.

Nid de pie : Installation placée assez haut sur le mât avant de certains navires et dans laquelle se tient l'homme de vigie. A bord des navires polaires, on dit plutôt nid de corbeau.

Obéir : Un navire obéit bien à la barre quand il en sent rapidement l'action.

Obstructions : Défenses fixes, d'un port pour en interdire l'accès à un ennemi de surface, sous-marin ou aérien.

Oeil : Boucle formée à l'extrémité d'un filin.

Oeil de la tempête : Eclaircie dans le ciel au centre des ouragans.

Oeuvres mortes : Partie émergée de la coque.

Oeuvres vives : Partie immergée de la coque.

Opercule : Tape de hublot.

Oreilles d'ane : Cuillers en tôle permettant d'augmenter le débit d'air entrant par les hublots.

Paille de bitte : Tige de fer traversant la tête d'une bitte pour empêcher la chaîne ou l'aussière de décapeler.

Paillet : Réunion de fils de bitord, torons de cordage, etc... tressés ensemble et formant une sorte de natte. On les emploie pour garnir les manoeuvres dormantes afin empêcher le frottement.

Palanquée : Colis, ensemble de marchandises groupées dans une élingue ou un filet pour être embarquées ou débarquées en un seul mouvement de grue.

Palanquer : Agir sur un objet quelconque avec un ou plusieurs palans.

Panne (mettre en) : Manoeuvre qui a pour objet d'arrêter la marche du navire par le brassage de la voilure.

Pantoire : Fort bout de cordage terminé par un oeil muni d'une cosse.

Pantoire de tangon : retient le tangon dans le plan vertical.

Paravane (un) : Deux brins de dragage fixés au brion terminés par des flotteurs divergents. Installation destinée à la protection contre les mines à orin.

Paré : Prêt, libre, clair, hors de danger. Parer - un cap : le doubler; - un abordage : l'éviter; - une manoeuvre : la préparer; - les manoeuvres : commandement pour tout remettre en ordre. Faire parer un cordage : le dégager s'il est engagé ou empêcher de la faire.

Passavant : Passerelle permettant de passer d'un roof à un autre. Passage couvert en abord des bâtiments de guerre modernes.

Passeresse : Petit cordage servant de transfilage ou à passer une manoeuvre plus grosse dans les poulies ou un conduit. Aussière ou chaîne passée d'avance sous la coque d'un bâtiment afin de permettre une mise en place rapide d'un paillet makaroff.

Pataras : Hauban supplémentaire destiné à soulager temporairement à un hauban soumis à un effort considérable - très employé sur les yachts de course, ce hauban mobile appelle largement sur l'arrière.

Patente de santé : Certificat délivré à un navire par les autorités du port pour attester l'état sanitaire de ce port.

Pavois : Partie de coque au dessus du pont formant garde corps.

Grand pavois : pavillon de signaux frappés le long des étais et de l'entremise dans un ordre déterminé.

Petit pavois : pavillons nationaux en tête de chacun des mâts. Au dessus du pavois : Syn. "de montré" pour un signal par pavillon de 1 signe.

Peneau (faire) : Tenir l'ancre prête à mouiller par grands fonds après avoir filé une certaine quantité de chaîne pour atténuer la violence du choc sur le fond.

Perdant : Syn : jusant.

Perthuis : Détroit entre les îles, des terres ou des dangers. Ouverture d'accès dans une cale sèche.

Phare : Construction en forme de tour portant un feu à son sommet. Mât avec ses vergues, voiles et gréement. Ex. : phare de misaine, phare de l'avant, phare de l'arrière, phare d'artimon, phare carré.

Phoscar : Sorte de boîte à fumée et à feu jetée d'un bâtiment afin de matérialiser un point sur la mer.

Pic (a pic) : Position verticale de la chaîne de l'ancre au moment où celle-ci est sur le point d'être arrachée au fond. A long pic : laisser la chaîne de l'ancre un peu plus longue que pour être à pic.

Pied : Jeter un pied d'ancre : mouiller avec un peu de touée pour un court laps de temps. Mesure de longueur égale à 0m305.

Pied de biche : Pièce de fonte, dans un guindeau.

Pied de pilote : Quantité dont on augmente le tirant d'eau pour être sur de ne pas talonner.

Pigoulière : Embarcation à moteur assurant à heures fixes à TOULON le service de transport du personnel entre différents points de l'Arsenal.

Piloter : Assurer la conduite d'un navire dans un port ou dans les parages difficiles de la côte.

Piquer l'heure : Sonner l'heure au moyen d'une cloche.

Plat-bord : Dans un bâtiment en bois : ensemble des planches horizontales qui recouvrent les têtes des allonges de sommet. Dans un navire en fer : ceinture en bois entourant les ponts.

Plein : Syn. De pleine mer. - plus près bon plein : allure de 1 quart plus arrivée que le plus près. - mettre au plein : échouer un bateau à la côte.

Poste (amarre de) : Aussière ou grelin de forte grosseur fournie par les ports pour donner plus de sécurité et plus de souplesse à l'amarrage des navires et éviter l'usure de leurs propres aussières d'amarrage.

Pot au noir : Zone des calmes équatoriaux caractérisés par des pluies torrentielles.

Poulaine : Partie extrême avant d'un navire : lieu d'aisance de l'équipage.

Poupée de guindeau : Bloc rond en fonte sur lequel on garnit les amarres que l'on veut virer au guindeau.

Prélart : Laize de toile à voile souple, cousues ensemble puis goudronnées, destinées à couvrir les panneaux d'une écouteille et empêcher l'accès de l'eau dans les entreponts ou la cale.

Puisard : Espace compris entre deux varangues et formant une caisse étanche dans laquelle viennent se rassembler les eaux de cale.

Pilot chart : Cartes périodiques publiées par l'Office Météo des Etats-Unis fournissant des renseignements sur la direction et la force des vents et des courants probables et la position des icebergs.

Quart : 32ème partie du tour d'horizon, vaut 11 degrés 15 minutes. Syn. : de rhumb de compas.

Queue de rat : cordage terminé en pointe. D'un grain : rafale violente et subite à la fin d'un grain. Aviron de queue : aviron servant de gouvernail.

Quille de roulis : Plan mince, en tôle, fixé normalement et extérieurement à la coque, dans la région du bouchain, sur une partie de la longueur du navire, et destiné à entraîner l'eau lors des mouvements de roulis pour les amortir plus rapidement.

Raban : Tresse ou sangle de 8 à 9 mètres de long formée d'un nombre impair de brins de bitord. - de hamac : bout de quarantenier servant à suspendre le hamac. - de ferlage : cordon ou tresse servant à serrer une voile sur une vergue, un gui, etc...

Rabanter : Fixer ou saisir un objet à son poste avec les rabans destinés à cet usage. - une voile : la relever pli par pli sur la vergue et l'entourer, ainsi que la vergue, avec les rabans.

Radier : Maçonnerie sur laquelle on établit les portes d'un bassin et d'une forme.

Radoub : Passage au bassin d'un navire pour entretien ou réparation de sa coque.

Rafale : Augmentation soudaine et de peu de durée du vent.

Rafiau ou Rafiot : Petite embarcation, mauvais navire.

Rafraîchir - un câble, une amarre, c'est en filer ou en embriquer une certaine longueur de manière à ce que le portage ne soit jamais à la même place.

Ragner : Un cordage rague lorsqu'il s'use, se détériore en frottant sur un objet dur ou présentant des aspérités. Se dit aussi d'un bâtiment frottant contre un quai.

Rail : Pièce en cuivre vissée sur un mât à pible ou un gui sur laquelle sont enfilés les coulisseaux.

Rambarde : Garde-corps. Syn : de main courante.

Ras : Radeau servant aux réparations à faire à un bâtiment près de sa flottaison. Petits appontements flottants.

Ratier : Argot de bord - Matelot sans spécialité chargé de l'entretien de la coque.

Rattrapant : Yacht rattrapant. Terme de régates : lorsque deux yachts font la même route ou à peu près, celui qui est en route libre derrière l'autre commence à être considéré comme "yacht rattrapant l'autre" aussitôt qu'il s'en approche assez près pour qu'il y ait "risque de collision" et continue à être tel jusqu'à ce qu'il redevienne en route libre devant ou derrière, ou s'en soit écarté par le travers jusqu'à écarter le risque de collision.

Raz : Courant violent dû au flot ou au jusant dans un passage resserré.

Reflux : Mouvement rétrograde de l'eau après la marée haute. Syn. : jusant, ébe.

Refuser : Le vent refuse lorsque sa direction vient plus de l'avant.  
Contraire : adonner.

Relâcher : Un navire relâche quand par suite du mauvais temps, avaries subies, etc... il est forcé d'interrompre sa mission et d'entrer dans un port qui n'est pas son port de destination.

Renard : Plateau sur lequel sont pointés les noms des officiers qui descendent à terre.

Rencontrer - la barre ou simplement rencontrer : mettre la barre du côté opposé à celui où elle était auparavant pour arrêter le mouvement d'abatée du navire.

Rendre : Un cordage rend lorsqu'il s'allonge. Une manoeuvre est rendue lorsqu'on l'a amenée à son poste en halant dessus. Rendre le mou d'un cordage : tenir le cordage à retour d'un bout tandis qu'on hale de l'autre bout. Rendre le quart : remettre le quart à son successeur.

Renflouer : Remettre à flot un navire échoué.

Renverse - du courant : le changement cap pour cap de sa direction.

Ressac : Retour violent des lames sur elles-mêmes lorsqu'elles vont se briser sur une côte, un haut-fond.

Retenue : Cordage en chanvre, en acier ou chaîne servant à soutenir un bout-dehors, un bossoir.

Rhumb : Angle de la rose compris entre deux des trente-deux aires de vent et valent 11°15' ou un quart.

Rider - une manoeuvre dormante : c'est la raidir fortement à l'aide de ridoirs ou de caps de mouton.

Riper : Faire glisser avec frottement.

Risée : Petite brise subite et passagère.

Rocambeau : Cercle en fer garni d'un croc, servant notamment à hisser la vergue d'une voile au tiers et à amurer le point d'amure du foc le long de son bout-dehors.

Rôle : Rôle de combat, rôle d'équipage, etc...

Rondier : Gradé ou matelot chargé d'une ronde.

Rouf ou Roof : Superstructure établie sur un pont supérieur et ne s'étendant pas d'un côté à l'autre du navire.

Roulis : Balancement qui prend le navire dans le sens transversal.

Routier : Carte marine à petite échelle comprenant une grande partie d'un océan. Elle sert à tracer la route générale à suivre entre deux points éloignés de cet océan.

Sabaye : Cordage avec lequel on hâle à terre un canot mouillé près de la cote.

Sabord : Ouverture rectangulaire pratiquée dans la muraille d'un navire.

Saborder : Faire des brèches dans les oeuvres vives d'un navire pour le couler.

Safran : Surface du gouvernail sur laquelle s'exerce la pression de l'eau pour orienter le navire.

Savate : Pièce de bois sur laquelle repose un navire au moment de son lancement.

Saisine : Cordage servant à fixer et à maintenir à leur place certains objets.

Sangle : Tissu en bitord qui sert à garantir du frottement certaines parties du navire ou du gréement ou à maintenir au roulis des objet suspendus.

Sas : Partie d'un canal muni d'écluses, destinée à établir une jonction entre deux bassins de niveaux différents. Compartiment en séparant deux autres dont les ouvertures ne peuvent s'ouvrir que l'une après l'autre.

Saute de vent : Changement subit dans la direction du vent.

Sauve-Garde : Cordages fourrés ou chaînes servant à empêcher le gouvernail d'être emporté s'il vient à être démonté. Ils sont fixés d'un bout sur le gouvernail, de l'autre sur les flancs du bâtiment.

Sec (à) : Un bâtiment court à sec, est à sec de toile lorsqu'il navigue sans se servir de ses voiles, mais poussé par le vent.

Semonce : Ordre donné par un navire armé à un autre navire de montrer ses couleurs et au besoin de arrêter pour être visité.

Coup de semonce : coup de canon appuyant cet ordre.

Servir : Faire servir : manoeuvre d'un navire à voiles pour quitter la panne et reprendre la route.

Seuil : Elévation du fond de la mer s'étendant sur une longue distance.

Ship-Chandler : Fournisseur de navires dans les ports de commerce.

Sillage : Trace qu'un navire laisse derrière lui à la surface de la mer.

Slip : Plan incliné destiné à mettre à l'eau ou à haler à terre de petits bâtiments ou des hydravions au moyen d'un chariot sur rails.

Soufflage : Doublage en planches minces sur le bordé intérieur ou extérieur.

Souille : Enfoncement que forme dans la vase ou le sable mou un bâtiment échoué.

Sous-venté : Un voilier est sous-venté quand il passe sous le vent d'un autre bâtiment, d'une terre qui le prive de vent.

Spardeck : Pont léger au dessus du pont principal.

Suceuse : Drague travaillant par succion du fond.

Superstructures : Ensemble des constructions légères situées au-dessus du pont supérieur.

Surbau : Tôle verticale de faible hauteur encadrant un panneau, un roof ou un compartiment quelconque.

Syndic : Fonctionnaire de l'Inscription Maritime remplaçant les Administrateurs dans les sous-quartiers.

Syzygie (marée des) : Marées correspondant à la nouvelle ou à la pleine lune. Syn : marée de vive-eau.

Table à roulis : Table percée de trous. Par gros temps, on y met des chevilles appelées violons ou cabillots qui permettent de fixer les objets qui s'y trouvent.

Tableau : Partie de la poupe située au-dessus de la voûte. Dans un canot ou une chaloupe, partie arrière de l'embarcation.

Talon de quille : extrémité postérieure de la quille sur laquelle repose l'étambot.

Talonner : Toucher le fond de la mer avec le talon de la quille.

Tangon : Poutre mobile établie horizontalement à l'extérieur d'un navire, à la hauteur du pont supérieur et perpendiculairement à la coque, sur laquelle on amarre les embarcations quand le navire est à l'ancre. - de spinnaker ou de foc : espars servant à déborder le point d'écoute du spinnaker ou du foc au vent arrière.

Tangage : Mouvement que prend le navire dans le sens longitudinal.

Tanker : Navire pétrolier.

Tape : Panneau en tôle ou pièce de bois obturant une ouverture.

Taud : Abri de grosse toile qu'on établit en forme de toit au-dessus des ponts pour garantir l'équipage contre la pluie. Etui placé sur les voiles serrées pour les garantir de la pluie.

Teck : Bois des Indes presque imputrescible aussi fort et plus léger que le chêne ; très employé dans la construction navale.

Tenir : Navire tenant la mer : se comportant bien dans le mauvais temps.

Tenir le large : rester loin de la terre.

Tenue : Qualité du fond d'un mouillage. Les fonds de bonne tenue sont ceux dans lesquels les pattes des ancres pénètrent facilement et ne peuvent cependant en être arrachées qu'avec difficulté. La tenue d'un mât est son assujettissement par les étais et les haubans.

Teugue : Partie couverte du pont supérieur avant, constituant un gaillard d'avant où les hommes de l'équipage peuvent s'abriter.

Tiens-bon ! : Commandement à des hommes qui agissent sur un cordage, un cabestan, etc... de suspendre leurs efforts tout en restant dans la position où ils sont (voir "Tenir bon").

Tiers (voile au) : Syn : de bourcet - voiles des canots et chaloupes.

Tillac : Pont supérieur ou parfois plancher d'embarcation.

Tins : Pièces de bois carrées placées à des distances régulières sur le fond d'une cale-sèche et destinées à soutenir la quille des navires.

Tire-veilles : Nom donné à un bout de filin terminé par une pomme à la rambarde au bas de l'échelle de coupée d'un navire et auquel on se tient pour monter à bord ou pour en descendre. Bout amarré sur l'entremise des bossoirs d'embarcation et auxquels se tient l'armement d'une embarcation quand on la met à l'eau ou quand on la hisse.

Tomber - sous le vent : s'éloigner de l'origine du vent. - sur un navire, une roche : être entraîné par le vent, le courant ou toute autre cause vers un navire, un rocher, etc... Le vent tombe, la mer tombe : le vent diminue d'intensité, les vagues de force.

Tonnage : Capacité cubique d'un navire ou de l'un de ses compartiments exprimée en tonneaux. Le tonneau est égal à cent pieds cubes anglais ou à 2.83 mètres cubes (c'est le tonneau de jauge); Le tonnage exprime toujours un volume.

Tonne : Grosse bouée en bois, en fer ou en toile.

Top : Prendre un top : comparer une pendule réglée avec son chronomètre, ou relever un signal horaire au compteur.

Tosser : Un navire tousse lorsque, amarré le long d'un quai, sa coque frappe continuellement contre le quai par l'effet de la houle. A la mer, le navire tousse quand l'AV retombe brutalement dans le creux des vagues.

Touage : Remorquage, plus particulièrement en langage de batellerie.

Toucher : Etre en contact avec le fond. Toucher terre : faire escale.

Touée : Longueur de la remorque avec laquelle on hale un navire pour le déplacer. Longueur de la chaîne filée en mouillant une ancre. Par extension : longueur d'une certaine importance d'un câble filé ou d'un chemin à parcourir.

Touline : Petite remorque et plus généralement lance-amarre.

Tourner - une manoeuvre : lui faire faire un nombre de tours suffisant autour d'un point fixe pour l'empêcher de filer ou de lâcher.

**Traîne** Tout objet que l'on file à l'arrière d'un navire à l'aide d'un bout de filin. A la traîne : un objet est à la traîne lorsqu'il n'est pas placé à la place qui lui est assignée.

**Transfiler** - deux morceaux de toile : les rapprocher bord à bord au moyen d'un bout de ligne passant alternativement des oeilletons pratiqués dans l'un dans ceux pratiqués dans l'autre. - une voile : la fixer à sa vergue, qui ai corne au moyen d'un filin nommé transfilage et passant d'un oeillet à l'autre en embrassant la vergue, le gui, la corne.

**Traversier** : Amarre appelant d'une direction perpendiculaire à l'axe longitudinal. Un vent traversier est un vent bon pour aller d'un port à un autre et pour un revenir.

**Trou d'homme** : Ouverture elliptique d'un double fond ou d'un ballast.

**Tunnel** : Conduit en tôlerie de dimensions suffisantes pour permettre le passage d'un homme et à l'intérieur duquel se trouve une ligne d'arbres entre la chambre des machines et la cloison de presse-étoupe AR.

**Va et vient** : Cordage en double servant à établir une communication entre deux navires ou entre un navire et la côte, notamment pour opérer le sauvetage des naufragés.

**Vadrouille** : Bouts de cordage défaits, serrés sur un manche et servant au nettoyage. Faubert emmanché.

**Vague satellite** : Soulèvement de la mer produit par le mouvement du navire en marche.

**Varangue** : La varangue est la pièce à deux branches formant la partie inférieure d'un couple et placées à cheval sur la quille. La varangue est prolongée par des allonges. Tôle placée verticalement et transversalement d'un bouchain à l'autre pour consolider le petit fond du navire.

**Vase** : Terre grasse, noirâtre, gluante. La vase peut être molle, dure mêlée; elle présente généralement une bonne tenue.

**Veille (ancre de)** : Ancre prête à être mouillée.

**Veiller** : Faire attention, surveiller. **Veiller l'écoute** : se tenir prêt à la larguer, à la filer. **Veiller au grain** : l'observer, le suivre.

**Vélique** : Point vélique = centre de voilure de toutes les voiles.

**Ventre** : La partie centrale d'un bâtiment surtout lorsque ses couples sont très arrondis.

**Vérin** : Cric.

**Verine** : Bout de filin terminé par un croc ou une griffe et dont on fait usage en simple ou en double pour manier les chaînes des ancres.

Veritas (bureau) : Société de classification chargé de donner des renseignements sur l'état et la valeur des navires.

Videlle : Reprise faite à un accroc dans une toile.

Virer : Exercer un effort sur un cordage ou sur une chaîne par enroulement sur un treuil, guindeau ou cabestan. Virer à pic : virer suffisamment le câble ou la chaîne pour amener l'étrave du navire à la verticale de l'ancre. Virer à long pic : virer en laissant la chaîne un peu plus longue que la profondeur de l'eau. Virer de l'avant : faire avancer un navire en embrayant ses amarres de l'avant au cabestan ou au guindeau. Virer sur la chaîne : rentrer une partie de la chaîne en se servant du cabestan ou du guindeau. Virer de bord : changer les amures des voiles.

VIT ou VI de mulot : Tige de métal articulée fixée à une vergue, à un gui, à un mât de charge pour le relier au mât qui porte une douille. Employé en particulier pour les mâts de charge.

Vitesse : L'unité marine de vitesse est le noeud qui représente un mille marin (1852 mètres) à l'heure. Ne jamais dire un noeud à l'heure.

Vive-eau : Grande marée.

Voie d'eau : Fissure ou ouverture accidentelle dans des oeuvres vives.

Wharf : Littéralement quai, plus spécialement pour désigner un appontement qui s'avance dans la mer au-delà de la barre sur la côte occidentale d'Afrique.

Youyou : Très petite embarcation de service à l'aviron et à la voile.